



SARL caution d'une autre SARL

Par **MVG01**, le **15/01/2019** à **19:07**

Bonjour,

Je suis gérant d'une société LeF. qui est cautionnaire d'un prêt de mon autre société LaB. qui a été en redressement judiciaire et actuellement en plan de continuation. Je vais devoir mettre ma société LeF. en redressement aussi. La banque doit-elle déclarer ma caution comme étant une créance et si elle ne le fait pas, quid de la caution ? Merci de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **15/01/2019** à **19:27**

Bonjour

La caution doit être reprise au niveau des "engagements"

Dans la procédure de redressement judiciaire, les cautions ne peuvent pas se prévaloir de l'inopposabilité des créances non déclarées,